

<https://www.pressegauche.org/16-octobre-journee-internationale-d-action-contre-les-Societes-transnationales>



16 octobre : journée internationale d'action contre les Sociétés transnationales et pour la souveraineté alimentaire



Date de mise en ligne : mardi 22 octobre 2019

- Politique québécoise - Politique -

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

Un appel de mobilisation mondiale est lancé à l'occasion de la Semaine de mobilisation populaire à Genève du 12 au 19 octobre, afin de réclamer la primauté des droits des peuples devant les mégaprojets destructifs et les investisseurs sauvages, des conditions de travail abusives et les profits astronomiques des entreprises ainsi que l'impunité de ces dernières. Fin à l'impunité des sociétés transnationales !

Au sein de cette mobilisation, les organisations de la Via Campesina, dont fait partie l'Union paysanne, continuent de lutter pour faire reculer l'influence du secteur privé avec ses menaces envers les droits humains. Ces luttes sont liées à l'accaparement des terres, à l'agriculture industrielle, aux industries extractives, aux OGM, aux produits et semences agrochimiques et aux grandes fusions (Monsanto-Bayer, par exemple). L'Union paysanne soutient que pour atteindre la souveraineté alimentaire la paysannerie a besoin de ses droits !

À l'heure où 1,2 milliard de paysan.ne.s et de familles, qui représentent un tiers de la population mondiale, sont confrontés à d'innombrables violations systématiques et systémiques de leurs droits, il est temps de mettre en place des mesures concrètes et juridiquement contraignantes pour mettre fin à l'impunité des sociétés transnationales.

« Au bout d'un processus de travail et de mobilisations collectives entamé par la Via Campesina il y a 18 ans, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales a été adoptée à l'Assemblée générale des Nations Unies le 19 novembre 2018. »

- Geneviève Lalumière, représentante de la Via Campesina

Cette déclaration constitue un outil stratégique pour renforcer les luttes et les propositions des organisations rurales, dont la vie et les moyens de subsistance dépendent de leurs terres, forêts, rivières et océans. Dans la lutte contre l'impunité des sociétés transnationales, la Déclaration établit également une jurisprudence et une perspective juridique internationale pour guider la législation et les politiques publiques à tous les niveaux institutionnels dans l'intérêt de ceux et celles qui nourrissent le monde en prenant soin de la terre.

Au Québec, la paysannerie est confrontée à des politiques gouvernementales défavorables en matière de production et de commercialisation ; elle est soumise à de mauvaises conditions de travail, à des restrictions de production, une absence de liberté d'association, des règlements inadaptés à son échelle de production, se retrouve en compétition avec des géants de l'agribusiness et est souvent victime de criminalisation lorsqu'elle décide de simplement nourrir sa communauté. De plus, la biodiversité, dont dépend la paysannerie pour construire ses systèmes alimentaires durables, est en déclin. Selon Maxime Laplante, président de l'Union paysanne, ces conditions inacceptables sont le résultat de l'avidité des sociétés transnationales qui ont main-mise sur notre système agricole, avec la complicité de l'Union des producteurs agricoles, en faveur d'une agriculture industrielle et d'exportation.

La Déclaration vise donc à faire respecter les droits de la paysannerie, avec pour élément central le droit à la terre, aux semences et à la biodiversité, monopolisées à l'heure actuelle par l'industrie. Plusieurs droits collectifs ancrés dans la souveraineté alimentaire, dont le droit des peuples à déterminer leurs propres systèmes alimentaires et agricoles et le droit à une alimentation saine et culturellement appropriée, y sont soulignés. C'est un outil pour exiger à nos gouvernements l'adoption de politiques publiques visant à prévenir et résoudre les injustices sociales, dont la majorité sont liés aux activités des sociétés transnationales.

Toutefois la lutte n'est pas gagnée ; la Déclaration est un outil historique, mais pas tout-puissant : elle n'est pas juridiquement contraignante et sa force est surtout morale. Il reste maintenant à travailler afin de la faire implémenter dans le droit contraignant de nos instances légales.

Toutes et tous ensemble le 16 octobre, journée internationale d'action contre les sociétés transnationales (STN) et pour la souveraineté alimentaire !